

**Autorisation de droit à l'image à l'usage d'un tiers
(pour toute exploitation de l'image d'une personne autre que le Photographe)
Magasin de Clermont-Ferrand**

Objet de l'autorisation: Prises de vue effectuées le : 2 octobre 2010

Photographe: M/Mme.....
Domicilié(e) à

Pour les mineurs : Représenté(e) par M/Mme....., en sa qualité de représentant légal, domicilié(e) à

Opération: **MARATHON PHOTO NUMERIQUE 2010**
Magasin de Clermont-Ferrand

Organisée par: **FNAC Clermont-Ferrand**
Centre Jaude, 63000 Clermont-Ferrand
Ci-après dénommée "La Société"

La Fnac organise un Marathon photo (ci-après « l'Opération »), auquel le Photographe a souhaité participer.
M/Mme (nom/prénom)
Domicilié(e) à

Pour les mineurs : Représenté(e) par M/Mme....., en sa qualité de représentant légal, domicilié(e) à
autorise à titre gratuit la Société à exploiter, directement ou indirectement, mon image [l'image de mon enfant mineur] représentée dans la Photographie pour les besoins de l'opération ainsi que dans le cadre de la communication faite autour de l'Opération. Par exploitation il est entendu notamment le droit de reproduire, publier, représenter, adapter, retoucher, monter, numériser et exposer mon image [l'image de mon enfant mineur] en tant que partie intégrante de la Photographie.

La présente autorisation est accordée pour l'ensemble des pays du monde pour une durée de 5 ans à compter de la signature des présentes, pour une exploitation par tous procédés numériques ou analogiques, en tout en tout format et pour tous supports et modes de diffusions comprenant notamment sans que cette liste soit limitative :

- exposition dans les galeries et lieux d'exposition de la Fnac, à l'intérieur de ses magasins ou non, et dans les lieux d'exposition des partenaires de l'Opération ;
- publication sur tous supports imprimés comprenant notamment édition, catalogues, presse, flyers, PLV ;
- télédiffusion en circuit fermé dans les magasins à enseigne FNAC, en intégralité et/ou par extraits ;
- diffusion sur Internet sur l'ensemble des sites et blogs du groupe FNAC et sur les sites de ses Partenaires, et sur les sites de réseaux sociaux dans lesquels FNAC est présent tels que facebook, twitter...
- supports audiovisuels notamment CD, CD ROM, DVD ;
- téléphonie mobile : WAP, SMS, MMS ;
- communication interne et institutionnelle de la Société ;
- information journalistique de la presse écrite et audiovisuelle, relations publiques

Il est expressément convenu qu'au delà de la période de 5 ans la Société et les sociétés du groupe FNAC pourront exploiter mon image [l'image de mon enfant mineur] en tant que partie intégrante de la Photographie pour l'illustration d'articles ou des exploitations à caractère informationnel, historique ou documentaire ainsi qu'à des fins de rétrospective. Cette autorisation emporte la possibilité pour la Société d'apporter à la "fixation initiale" toute modification qu'elle jugera utile dès lors qu'elle n'entraîne aucune altération de mon image.

Fait à, le 2 octobre 2010, en deux exemplaires originaux

Signature précédée de mention manuscrite "Lu et approuvé. Bon pour accord" Signature du représentant légal pour les mineurs.